Église néo-apostolique
de Suisse

10 décembre - Journée internationale des droits humains

15.11.2023

Chaque année, à l'occasion de la Journée des droits humains, la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) propose aux Eglises des idées de réflexion et des éléments liturgiques. Pour le 10 décembre 2023, l'accent est mis sur le 1er article de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'impulsion de cette année a été élaborée par l'Eglise néo-apostolique.



La dignité est inhérente à tous les êtres humains. Elle ne doit être ni acquise, ni méritée, ni travaillée. Chaque femme, chaque homme, chaque enfant et chaque personne âgée possède et conserve sa propre dignité tout au long de sa vie. Tout ce qui a trait à la justice ne peut toutefois pas laisser les Églises indifférentes, elles y sont confrontées dans leur prédication et leur engagement pastoral, comme employeuses, et par le biais de leurs œuvres d'entraide. Elles sont des ambassadrices importantes et s'engagent pour les valeurs de protection de la vie, de dignité, de paix, de justice et de liberté.

La journée internationale des droits humains
Depuis 1950, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre. C'est ce jour-là que la Déclaration universelle des droits de l'homme a été proclamée en 1948. Au cours des vingt dernières années, les trois Eglises nationales de Suisse ont publié à cette date une déclaration commune pour la Journée internationale des droits de l'homme. Fin 2021, elles ont confié cette tâche à la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) afin d'élargir la portée œcuménique du texte. Celle-ci a décidé de publier chaque année une impulsion pour les Églises et les paroisses. En 2023, l'accent est mis sur le 1er article de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Le document contient des idées pour une réflexion personnelle et propose des éléments liturgiques (textes bibliques, prières, chants) qui peuvent être utilisés lors d'un office religieux, d'une manifestation de prière ou de formation. L'impulsion de cette année a été élaborée par l'Eglise néo-apostolique. Les communautés néo-apostoliques sont invitées à intégrer cette impulsion dans leur travail.

L'Eglise néo-apostolique et l'œcuménisme
Dans le cadre de l'œcuménisme, l'Eglise néo-apostolique entretient des contacts ecclésiaux avec des communautés chrétiennes au niveau national. En Suisse, notre Eglise est membre de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes (CTEC-CH). En Autriche, elle est membre du Conseil œcuménique de la jeunesse en Autriche (ÖRJÖ) et membre invité du Conseil œcuménique des Eglises en Autriche (ÖRKÖ). D'autres affiliations (ou en tant qu'invités) dans le cadre des organisations mentionnées existent en outre en de nombreux endroits au niveau régional et local.

Les documents peuvent être téléchargés directement sur le site de la CTEC : https://agck.ch/fr/droits-humains/